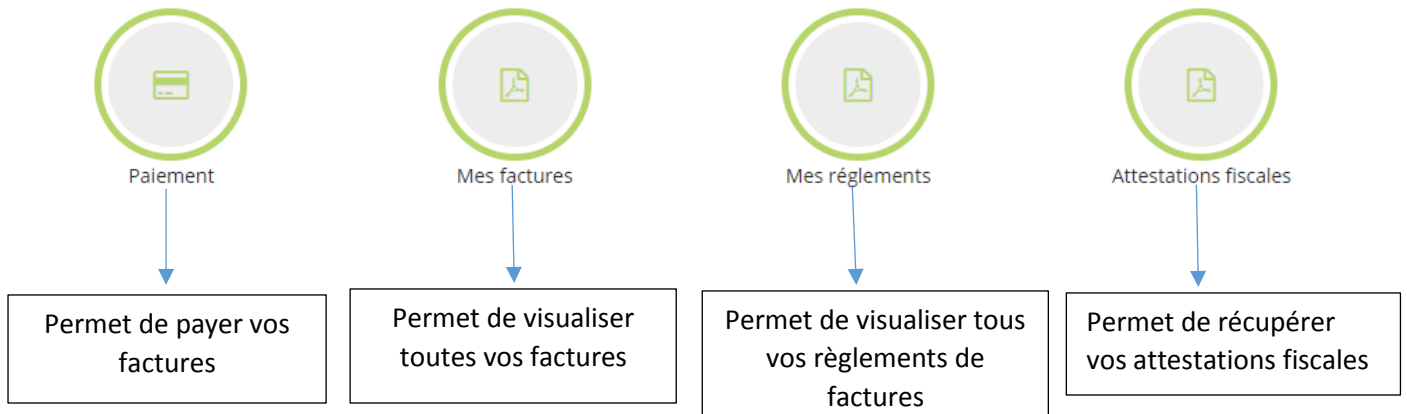


COMMENT RÉGLER VOS FACTURES ?




En cliquant sur l'onglet **Finances**, vous avez la possibilité de consulter vos factures, vos attestations fiscales et vos règlements mais également de payer vos factures.



Comment payer votre facture ?

Votre facture est éditée en début de mois et vous recevez un avis des sommes à payer dans votre boîte aux lettres sous forme papier aux alentours du 10 de chaque mois.



Année d'origine 2020	Emis et rendu exécutoire le 17/06/20	à recouvrer avant le 17/06/20
Références		
Budget : 10600 Role : 3 Titre : 845		
Objet		
FACTURATION MARS 2020		
Période du 01/03/2020 au 31/03/2020		
Emetteur de la créance		
COMMUNE DE REGUINY		
3 RUE DU GENERAL DE GAULLE		
56500 REGUINY		
Tél. : 02.97.38.66.11		
Comptable Public chargé du recouvrement		
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES PONTIVY		
Cpt : FR56 3000 1006 48E5 6500 0000 047 - BDFEFRPPCCT		
Adresse de paiement par internet		
www.tipi.budget.gouv.fr		
Coordonnées à saisir en ligne : Identifiant collectivité : 029332		
Référence : 2020-52-00-20200600001		

FACTURE N° : 20200600001

Titre exécutoire en application de l'article L252-A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles : L.1617-5, D.1617-23, R2342-4, R3342-8-1 et R.4341-4 du Code général des collectivités territoriales

Mars

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES PONTIVY
36 RUE ALBERT DE MUN BP 60031
56306 PONTIVY CEDEX

M

56120 PLEUGRIFFET

REGUINY, le Jeudi 15 Octobre 2020

J'ai l'honneur de vous prier de verser à ma caisse la somme dont le montant est inscrit dans la dernière colonne du cadre ci-dessous pour le motif indiqué sous la rubrique : Désignation. D'avance, je vous remercie de votre règlement et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Désignation	Prix Unitaire	Quantité	Montant Détail	Montant Total
MERCREDI GARDERIE DU MATIN - DE 6 [REDACTED]	2,00 €	0,75	1,50 €	1,50 €
04 Mars (1 Pr.)				
MERCREDI JOURNEE - DE 6 [REDACTED]	10,60 €	2,00	21,20 €	28,00 €
04 11Mars (2 Pr.)				
+ REPAS	3,40 €	2,00	6,80 €	
MERCREDI GARDERIE DU SOIR - DE 6 [REDACTED]	2,00 €	3,00	6,00 €	6,00 €
04 11Mars (2 Pr.)				
Montant total				35,50 €

Vous avez 30 jours pour la régler. Pour ce faire, vous avez 6 possibilités :

- Par virement bancaire ;
- Par prélèvement unique ;
- Par carte bancaire
- Par chèque bancaire ;
- En chèques vacances, complétés en chèque ou espèces.

Les agents communaux (secrétariat de mairie ou directeurs de l'ALSH) ne sont plus habilités à recevoir vos paiements.

1/ Par virement bancaire :

Vous devez au préalable enregistrer les coordonnées bancaires du comptable public (BIC/IBAN : BDFEFRPPCCT FR563000100648E565000000047) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées au recto de votre avis de sommes à payer.

Il vous restera à faire un virement vers ce compte bancaire à chaque réception d'avis des sommes à payer.

2/ Par prélèvement unique :

Vous devez vous rendre sur le site : www.tipi.budget.gouv.fr

SÉCURITÉ MENTIONS LÉGALES AFFICHAGE CONTRASTÉ

tipi.budget.gouv.fr
Titres payables sur internet

La Direction générale des finances publiques, partenaire des collectivités locales, met à votre disposition ce site pour faciliter le paiement de vos services publics locaux

Site de télépaiement des services publics locaux

Actualités
Découvrez comment payer vos services locaux en ligne

ACCEDER AU PAIEMENT

ACCEDER AU PAIEMENT

Il vous faudra cliquer sur l'onglet

Vous serez alors dirigé vers la page suivante :

TELEPAIEMENT

> Saisie de l'identifiant collectivité

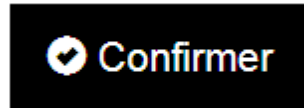
IMPORTANT !
Saisir l'identifiant collectivité précisé sur votre avis des sommes à payer.

IDENTIFIANT COLLECTIVITE

Veillez renseigner l'identifiant collectivité :

Identifiant collectivité : *

Vous devrez rentrer l'identifiant collectivité qui est indiqué sur votre avis des sommes à payer :



029332 et cliquer sur

Vous arriverez sur la page suivante :

TELEPAIEMENT

> Saisie de la référence de la dette et de son montant

IMPORTANT !
Saisir la référence telle qu'elle apparait sur votre avis des sommes à payer en respectant son format ainsi que son montant.

REFERENCE ET MONTANT DE LA DETTE

Veillez renseigner la référence de la dette et son montant :

Référence : * - - 000001

Montant : * , €

Le site vous demandera votre numéro de référence qui est également indiqué sur votre avis des



sommes à payer et cliquer sur

Vous arriverez alors sur la page de choix du mode de paiement :

La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

[> Participer à une enquête de satisfaction](#)

Informations sur la dette

Collectivité :
Référence de la dette :
Montant :
Adresse électronique :

Choix du mode de paiement

Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants impots.gouv

Il vous faudra faire le choix du paiement par prélèvement. Il vous restera à vous identifier, à rentrer vos coordonnées bancaires en cochant la case de sauvegarde de ces coordonnées et à valider.

Avantage de ce type de paiement : vous pouvez choisir votre date de prélèvement (quelques jours).

Ce prélèvement est unique, c'est-à-dire que tous les mois, il vous faudra refaire la même manipulation et votre compte bancaire ne sera pas prélevé sans votre accord.

3/ Par carte bancaire :

C'est la même manipulation que pour le paiement par prélèvement unique mais lorsque vous arrivez sur la page de choix du mode de paiement, il vous suffit de choisir le paiement par carte bancaire et de rentrer votre numéro de carte bancaire.

4/ Par chèque bancaire :

Vous devez envoyer votre chèque accompagné du talon de l'avis des sommes à payer reçu par courrier au centre d'encaissement de Rennes, dont l'adresse figure également sur votre avis des sommes à payer.

5/ En chèques vacances, complétés en chèque ou espèces :

Vous devez vous déplacer au centre des finances publiques de Pontivy (36, rue Albert de Mun) et régler votre facture accompagnée du talon de l'avis des sommes à payer reçu par courrier.